

## EDITORIAL

### Chambre d'enregistrement

**L**A fonction de député continue de faire «rêver»... 6.992 candidats qui vont se disputer 395 sièges le 7 octobre. Le statut de parlementaire est valorisant, les responsabilités énormes. Que l'on ne se trompe pas de débat, s'il donne du pouvoir, il n'est pas du tout la garantie d'une vie d'opulence contrairement à ce que pense la vox populi.

Dans la liste finale qui émergera ensuite à l'hémicycle, le rendement sera très inégal. Une bonne part se contentera de faire acte de présence quand une autre sera assidue en début de mandat seulement, avant de désertir Rabat pour les grands espaces des circonscriptions originelles avec l'arrivée des discussions juridiques byzantines. Restera une poignée de représentants sérieux, conscients des enjeux du mandat politique qui leur incombe. Pas assez nombreux pour dissiper une image fortement ancrée, celle du déficit de productivité parlementaire. Ce débat est inlassablement posé depuis plusieurs législatures. Et il le sera de nouveau à l'issue du vote du prochain scrutin. On l'a bien vu avec ce quinquennat, l'inflation juridique a été tout sauf un gage de bonne santé. Quelques usines à gaz ont fuité au passage, créant par moments des situations d'insécurité juridique et prouvant que les parlementaires ont eu du mal à suivre.

Le projet d'accès à l'information des citoyens en est l'illustration parfaite. A quelques exceptions près, le droit n'est pas mobilisé pour sa capacité à répondre à des besoins sociétaux ou économiques – auquel cas, la société civile, les entreprises s'en seraient réjouies – mais sert plutôt à satisfaire la vision du parti au pouvoir et quelques lobbys. Des avis à consultation accompagnent bien l'élaboration de tout nouveau projet de texte, mais il n'y a aucune certitude sur leur prise en compte. Le mode opératoire des parlementaires reste dans la plupart des cas plus confiné à une logique passive de validation que technique, de proposition et d'évaluation. Il est temps d'inverser cette logique de chambre d'enregistrement. □

Mohamed BENABID

# IR: La CGEM réclame l'équité pour les salariés

- 75% des recettes proviennent de la retenue à la source

- Trop de «zones franches» chez les professionnels et les forfaitaires

- Le patronat propose au futur gouvernement une loi-cadre fiscale

Voir page 2



## Affaire Samir: Les listes des créanciers sont prêtes

**L**A liquidation du raffineur Samir entre dans une nouvelle phase. Le syndic judiciaire a reçu les déclarations de créance. Sur 482, à peine une trentaine a été jugée conforme sur le plan comptable. Il est exigé que la somme réclamée soit justifiée par contrats, factures, bons de livraison, effets de commerce impayés... Car le liquidateur a pour mission de vérifier la légitimité des demandes déposées. Il a finalement dressé quatre listes. L'une pour les créances admises, une autre pour celles en contentieux avant l'ouverture de la liquidation. Les deux dernières listes portent sur les créances contestées et celles déclarées hors délais. □

Voir Analyse pages 3 à 6

## ■ Crédit, croissance... les prévisions de BAM

Voir page 13

## ■ Le climat des affaires sous haute tension

Voir page 16

Votre courrier pages 34 & 35

## Les détails du méga deal Boeing

Voir page 10

## Législatives Culture, VoIP... ce que promettent les partis

Voir pages 39 à 44